

## **JEU-CONCOURS**

### **RGT 30 505 - Le jeu des chouettes T-shirts**

#### **Article 1- Organisation**

La société Blancheporte Civad S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France, du 11 au 24 septembre 2019 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "jeu des chouettes T-shirts »

#### **Article 2- Participation**

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures ayant eu connaissance de ce concours, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles.

#### **Article 3- Modalités de participation**

La participation au jeu s'effectue uniquement par voie électronique. Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone ou par courrier.

Pour jouer, le participant doit se rendre sur l'animation Kimple présente sur le site blancheporte.fr et proposer un message, qu'il a inventé, destiné à être imprimé sur un T-shirt que BLANCHEPORTE commercialisera par la suite (en quantité limitée), si le message en question est désigné finaliste.

La même personne peut participer plusieurs fois et proposer plusieurs messages.

Chaque participant doit être à l'origine du message proposé.

BLANCHEPORTE se réserve le droit de supprimer tout message qui porterait manifestement atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou d'auteur de tiers, tout message à caractère religieux, insultants, racistes, homophobes de même que tout message contraire à l'éthique BLANCHEPORTE

Après avoir complété le formulaire et validé sa participation, le participant est invité à partager sa proposition avec ses proches par le biais des réseaux sociaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la participation.

#### **Article 4 - Détermination des Gagnantes et Autorisations**

Parmi l'ensemble des participants ayant proposé un message, trois finalistes seront désignés par le plus grand nombre de votes. Les votes sont à 50% ceux des internautes et 50% par un jury de BLANCHEPORTE.

Chaque internaute ne peut voter qu'une seule fois par jour, mais pour plusieurs messages.

Il est possible que, en fonction des votes des internautes et du choix du jury, un seul participant voit ses 3 propositions sélectionnées.

Les 3 gagnants seront avertis par e-mail. Les participants non retenus ne seront pas prévenus

individuellement.

Les résultats seront rendus publics le 9 octobre 2019.

**Du seul fait de leur participation, les finalistes autorisent Blancheporte à reproduire leur message sur des T-shirts et à commercialiser ceux-ci sur son site blancheporte.fr, sans que cette utilisation ne puisse conférer au finaliste un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.**

Les finalistes acceptent que leur message puisse faire l'objet de modifications techniques nécessaires à l'impression et la fabrication du T-shirt ou d'autres corrections de type grammaire, syntaxe etc.

Les finalistes s'engagent à ne pas diffuser leur message sur un autre site ou à une autre société.

#### **Article 5 - Dotation**

Chacun des finalistes se verra remettre un T-shirt portant son message (valeur 9.90 euros) ainsi qu'un bon d'achat de 50 euros à valoir chez BLANCHEPORTE.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 6 - Communication du nom des gagnants**

Les finalistes autorisent Blancheporte à faire figurer sur son site leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

#### **Article 7- Responsabilité**

La participation au Jeu des chouettes T-shirts implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

#### **Article 8- Remboursement des frais de jeu**

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

#### **Article 9- Informatique et Libertés**

Les données personnelles demandées par BLANCHEPORTE sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots.

En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales, sauf opposition de votre part. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données le concernant qu'il peut exercer en écrivant à BLANCHEPORTE - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex en joignant la copie de sa carte d'identité.

#### **Article 10- Règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

Le règlement de ce jeu est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula. Il sera également consultable sur le site BLANCHEPORTE pendant toute la durée du Jeu.

Il peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse en précisant l'intitulé de l'opération, à savoir : RGT 30505 Jeu des chouettes T-shirts (Timbres de demande de règlement remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur).

#### **Article 11- Droit applicable**

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu devra être formulée par écrit. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans les 2 mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

\*\*\*\*\*